



**CONSEIL
DE LA NATION INNU**
MATIMEKUSH-LAC JOHN



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

VICTOIRE DES INNUS DEVANT LA COUR SUPRÊME DU CANADA

Uashat mak Mani-utenam, le 21 février 2020 – Les Premières Nations innues de Uashat mak Mani-utenam et de Matimekush-Lac John célèbrent aujourd’hui le jugement rendu ce matin par la Cour suprême du Canada qui rejette la demande du Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador de soustraire de la poursuite des Innus contre IOC la partie de la réclamation qui vise les opérations d’IOC et QNS&L au Labrador. La plus haute Cour du Canada a décidé que les tribunaux du Québec sont compétents pour statuer sur l’entière réclamation des Innus contre IOC, réclamation qui touche aux deux côtés de la frontière entre le Québec et le Labrador.

Rappelant que la Cour suprême du Canada ne se prononce pas sur le bien-fondé de la réclamation des Innus de Uashat mak Mani-utenam et de Matimekush-Lac John, le Chef Mike McKenzie ajoute que: « Nous nous réjouissons de ce jugement puisque ses effets auront des répercussions positives non seulement sur les Innus du Québec, mais sur plusieurs Premières Nations à travers le Canada. Ce jugement constitue une reconnaissance du fait que les frontières artificielles délimitant et séparant les provinces du Canada ne peuvent plus nous empêcher de faire valoir nos droits et d’avancer nos causes devant les tribunaux. Pour les Innus de Uashat mak Mani-Utenam, ce jugement trace le chemin pour nos réclamations contre, par exemple, Hydro-Québec, qui continue de bénéficier massivement des retombées du projet Upper Churchill au Labrador sans aucun égard pour nos droits ou nos intérêts. »

Ceci constitue la deuxième fois que les Innus ont gain de cause devant la Cour suprême du Canada dans le cadre de leur poursuite contre IOC. Le 15 octobre 2015, la Cour suprême a refusé une demande de permission d’appel logée par IOC. À ce moment, IOC demandait aux tribunaux de mettre fin à la poursuite en prétendant que les Innus devaient poursuivre les gouvernements et non une entreprise privée.

Parallèlement aux procédures judiciaires, il y a présentement des négociations entre les Innus et Rio Tinto (IOC) en vue d’arriver à une entente de réconciliation qui pourrait mettre fin à ce conflit qui perdure depuis des décennies. Cela étant dit, le Chef des Innus de Matimekush-Lac John indique que les

négociations entre les Innus et Rio Tinto (IOC) ne diminuent en rien l'importance monumentale du jugement de la Cour suprême pour l'évolution du droit autochtone du Canada.

« Nonobstant la volonté de Rio Tinto (IOC) de nous tendre la main et faire la paix, il n'en est pas de même pour d'autres entreprises qui, avec la permission des gouvernements, s'enfuient avec la richesse de notre territoire sans partager avec nous », a ajouté le Chef Réal Mckenzie de Matimekush-Lac John. « L'accès à la justice a toujours été un obstacle pour les Premières Nations du Canada, mais ce jugement affermira notre position vis-à-vis les gouvernements et les entreprises. »

-30-

SOURCE : Julie Malek
Agente au Secteur des communications | ITUM
julie.malek@itum.qc.ca
Téléphone : 418 962-0327, poste 5315
Cell : 418 444-3264